

## Les Guépards jouent leur qualification aujourd'hui

P. 10

### FONCTIONNEMENT DES UNIVERSITÉS PUBLIQUES

P. 03

# Le gouvernement met fin aux activités des agents retraités



### ASSASSINAT DU CHEF DE VILLAGE D'ITA KPAKO DANS LA COMMUNE D'IFANGNI

P. 05

# VLAVONOU chez la famille de la victime

### SITUATION DU PERSONNEL DE LA MAIRIE DE PORTO-NOVO

P. 08

# Les travailleurs adressent une lettre incendiaire au Préfet



### AUDIENCE A LA HAAC

P. 02

# Edouard LOKO reçoit la DG de A+ Bénin

Appartements meublés à Porto-Novo  
**« FENOU GUEST HOUSE »**  
**+229 98 90 46 40**



Salle des fêtes et de conférences  
**« ELONA HOUSE »** à Porto-Novo  
**+229 98 90 46 40**



## AUDIENCE A LA HAAC

## La Directrice Générale de A+ BENIN reçu par Edouard LOKO



Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin a reçu en audience dans l'après-midi d'hier, lundi 14 Octobre 2024, la Directrice Générale de la nouvelle Chaîne de télévision « A+ BENIN ».

Cette rencontre marque une étape importante pour le renforcement des relations entre l'autorité de régulation et « A+ Bénin ».

Pour Madame Cléli AZOKPOTA, il était important pour elle, nommée à la tête de la Chaîne en juillet 2024 de venir présenter ses civilités au Président de la HAAC BENIN, Monsieur Edouard LOKO.

Rappelons que la Chaîne A+ Bénin a pour objectif de refléter l'ambition et le talent de tous les béninois.



## MEDIAS AU BENIN

## Votre nouveau site d'informations en ligne est disponible

Dans le souci de mieux vous informer et surtout vous servir, EMERIC PRODUCTION qui édite votre journal «L'emblème du jour» a lancé le jeudi 15 août 2024 son site web officiel "www.lemblemedujour.com"

Sur ce site, vous pouvez désormais lire tous les articles et télécharger toutes les parutions de votre journal «L'emblème du jour» ainsi que toutes les publicités de ELONA HOUSE et de FE-NOU GUEST HOUSE. Mieux ce site est également un espace publicitaire pour tous nos partenaires, soutiens, sponsors.

Sur [www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com), faites cœur chez vous.

[www.lemblemedujour.com](http://www.lemblemedujour.com)

**L'Emblème** du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : [lemblemedujour@gmail.com](mailto:lemblemedujour@gmail.com) - Tél. : +229 97 90 46 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DEPOT LEGALE N° 15577

N° 495-25/HAAC/PT/CLC/SG/DA/DC/SDC/SCS

**PORTO-NOVO (République du Bénin)**

**EMAIL : [lemblemedujour@gmail.com](mailto:lemblemedujour@gmail.com)**

**TELEPHONE : +229 98 90 46 40**

**PRODUCTION**

**ETS EMERIC PRODUCTION  
RCCM RB/PNO/09A848**

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**

**Eméric Joel ALLAGBE  
+229 97904640 / 98904640 /  
44904640**

**MONTAGE ET GRAPHISME**

**Mayass M. NOUMON  
+229 96138484**

## FONCTIONNEMENT DES UNIVERSITÉS PUBLIQUES

# Le gouvernement met fin aux activités des agents retraités

Par la lettre n° 1557- MESRS/DC/SGM/DPAF/SGRHTE/DGSC du 26 septembre 2024, le MESRS invitait tous les membres du Comité de direction (CODIR) à mettre fin aux activités des agents admis à faire valoir les droits à une pension de retraite. Par cette correspondance, le ministère demande aux agents retraités de libérer sans délai leurs fonctions qu'ils soient fonctionnaires de l'Etat (FE) ou Agents Contractuels de droit public de l'Etat (ACDPE). Le ministère soutient dans sa correspondance que conformément à la Loi n°2015-18 du 1er septembre 2017 portant statut général de la fonction publique, il n'est prévu nulle part, le maintien en activité des agents admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite. Mais à leur habitude les destinataires de cette correspondance font la sourde oreille.

L'autorité ministérielle en est arrivée là, à cause sûrement des agissements de ces retraités. Quand on a servi l'administration publique pendant des années, il faut laisser la place aux plus jeunes de venir faire leurs expériences aussi à des postes de responsabilité. Mais s'accrocher, refuser de partir jusqu'à ce que l'autorité ministérielle vienne vous sommer de partir, n'est pas digne de ces hauts cadres des universités publiques et du COUS AC.

L'éthique et la déontologie recommandent que les retraités partent dans l'honneur et la dignité, mais rester toujours en poste, attendant une rallonge d'une décision politique frise un manque d'élégance et de gloutonnerie.

La Loi n°2015-18 du 1er septembre 2017 portant statut général de la fonction publique ne prévoit pas de rallonge et de bonus pour un retraité.

Ne pas le faire, c'est ne pas donner de bons exemples à la jeune génération montante.

Si d'autres travailleurs des universités publiques et du COUS-AC partent à la retraite en recevant des honneurs, des hommages mérités de leurs collègues et camarades, cela doit être sources d'inspiration et de fierté pour ceux qui résistent à partir. La retraite ne doit pas faire peur à certains car elle est préparée dès les premières heures de la prise de fonction.

Les comportements de certains agents retraités depuis quelques années au Bénin surtout dans l'enseignement supérieur, laissent à désirer et compliquent la tâche à l'autorité ministérielle même si elle ne l'extériorise pas.

Que ceux qui sont à des postes nominatifs dans les universités publiques et au COUS-AC qui ont atteint l'âge limite de la retraite partent dignement pour faciliter la tâche à la ministre qui n'en demande pas trop. Et la lettre signée de son Directeur de Cabinet dans ce sens est bien claire ( lire ci dessous).

Donc, compter sur des appuis politiques pour résister à un ministre de la république est une démarche totalement maladroite.

Les postes nominatifs ne sont pas une nouvelle carrière entamée. Après la retraite, il y a bien sûr une nouvelle vie. Vos familles ont besoin de vous pour autre chose, au lieu d'aller essuyer les mauvais regards des jeunes sur vos lieux de travail. Que les parents viennent parler le langage que les retraités des universités et du COUS-AC comprennent, afin que ceux-ci débarrassent le plancher car les postes qu'ils occupent dans les universités publiques et au niveau du COUS-AC ne sont les propriétés privées. Ces comportements ne rendent pas service au gouvernement et au Président de la république car les jeunes sans emploi sont là et observent..

Que les structures compétentes comme l'Inspection Générale du Ministère (IGM), la Délégation au Contrôle et à l'Éthique (DCE) et le Conseil National de l'Éducation (CNE) se saisissent de ce dossier de maintien illégal et illégitime des retraités à des postes de responsabilités.

Ne pas partir, c'est en rajouter aux nombreux problèmes du système éducatif notamment dans l'enseignement supérieur au Bénin. Il y a un adage qui dit que lorsque le principal ne suffit pas, l'ajout ne suffirait jamais.

Les mensonges de certains sur le compte du Président de la république pour se faire bien dans le public sont un crime que des retraités doivent éviter. La sagesse recommande que les retraités qui sont encore à des postes dans les universités publiques et au COUS-AC partent d'eux-mêmes, pour ne pas courir le risque d'être chassé comme un malpropre conformément à la lettre du MESRS du 26 septembre 2024.



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 348 Cotonou  
Tél: +229 21 30 53 93  
Fax: +229 21 32 41 88  
contact.mesrs@gouv.bj  
www.enseignementsuperieur.gouv.bj

N° 1557/MESRS/DC/SGM/DPAF/SGRHTE/DGSC

COTONOU, le 26 septembre 2024

A

Tous les membres du CODIR

**OBJET :** Cessation de travail des agents admis à la retraite

Dans le cadre de l'objet ci-dessus, je vous demande de libérer sans délai de leurs fonctions, les fonctionnaires et contractuels de droit public de l'Etat, admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite et qui continuent d'occuper leur poste de travail.

En effet, aucune disposition de la loi n° 2015-18 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant statut général de la Fonction Publique ne prévoit le maintien en activité des agents admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite.

En conséquence, je vous demande expressément de mettre fin **sans délai** aux activités professionnelles des agents en service sous vos ordres et se trouvant dans de pareilles situations administratives et de libérer sans délai, ceux admis à faire valoir leurs droits à la retraite au titre de l'année 2024 et des années antérieures.

J'attacherai du prix au respect de la présente instruction.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique et P.D.,

  
Makpèhou Rogatien TOSSOU  
Directeur de Cabinet

Copie :  
MESRS : (ATCR)/01

## DETTE PUBLIQUE

# Le FMI baisse les coûts d'emprunt du Bénin et des autres pays

Le Fonds monétaire international (FMI) annonce la réduction de 36 %, soit un montant d'environ 1,2 milliard de dollars par an les coûts d'emprunt du Bénin et la grande majorité des pays membres de l'institution à compter du 1er novembre 2024. C'est à l'issue du conseil d'administration du FMI tenu ce vendredi 11 octobre 2024 que l'annonce a été faite dans un communiqué.

Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a révisé sa politique en matière de commissions et de commissions additionnelles. L'annonce a été faite par Kristalina Georgieva, Directrice générale du FMI. Selon cette dernière, « Dans un contexte mondial difficile et à une époque où les taux d'intérêt sont élevés, nos pays membres sont parvenus à un consensus sur un ensemble complet de mesures qui à la fois réduisent considérablement le coût des emprunts et préservent la capacité financière du FMI à venir en aide aux pays qui en ont besoin ». Kristalina Georgieva, Directrice générale du FMI à l'occasion de la tenue du conseil d'administration a également précisé que « Les mesures approuvées réduiront les coûts d'emprunt des pays membres auprès du FMI de 36 %, soit un montant d'environ 1,2 milliard de dollars par an. Le nombre de pays assujettis à des commissions additionnelles au cours de l'exercice 2026 devrait ainsi passer de 20 à 13 ». « Pour parvenir à cela, la marge par rapport au taux d'intérêt sur le DTS sera réduite, le seuil des commissions additionnelles proportionnelles à l'encours des crédits sera relevé, le taux des commissions additionnelles proportionnelles à la durée des crédits sera abaissé et les seuils des commissions d'engagement seront augmentés. Ce train de mesures, qui vient d'être approuvé, entrera en vigueur 1er novembre 2024. »

Le numéro 1 de de l'institution de Bretton Woods a aussi fait savoir que « Bien qu'elles aient été considérablement réduites, les commissions et commissions additionnelles restent un élément essentiel du cadre coopératif de prêt et de gestion des risques du FMI, en vertu duquel tous les pays membres doivent apporter leur contribution et peuvent bénéficier d'un soutien en cas de besoin.

Ensemble, ces commissions et commissions additionnelles couvrent les frais d'intermédiation des prêts, aident à constituer des réserves pour se prémunir d'éventuels risques financiers et incitent à faire appel à l'emprunt avec prudence. Cela contribue à doter le FMI d'une assise financière solide qui lui permet d'apporter à des conditions abordables un soutien primordial aux pays membres au moment où ils en ont le plus besoin pour faire face à leurs besoins de financement de la balance des paiements ». « Grâce à cette réforme, le FMI peut continuer à servir ses pays membres dans un monde en constante évolution. »

Pour rappel, le Fonds monétaire international (FMI) est une institution internationale regroupant 190 pays, dont le but est de « promouvoir la coopération monétaire internationale, garantir la stabilité financière. Il s'emploie à assurer la croissance et la prospérité durables de l'ensemble de ses 190 pays membres. Pour y parvenir, il soutient des politiques économiques qui favorisent la stabilité financière et la coopération monétaire, essentielles à la productivité, la création d'emplois et le bien-être économique. Le FMI est gouverné par ses pays membres, auxquels il rend compte de son action. Le FMI est chargé de trois missions cruciales : promouvoir la coopération monétaire internationale, favoriser l'expansion du commerce et de la croissance économique, et décourager les politiques économiques susceptibles de nuire à la prospérité. Pour s'acquitter de ces missions, les pays membres du FMI coopèrent entre eux et avec d'autres organes internationaux pour améliorer les conditions de vie des populations.



DIRECTION GÉNÉRALE DES EAUX, FORÊT ET CHASSE

# Passation de charges entre Rémi HEFOUME et Akoutan Adjakou ADJINDA



Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable, Monsieur José TONATO, a présidé la cérémonie officielle du Haut Commandement jumelée avec la passation de charges, le vendredi 10 octobre dernier, à la Direction Générale des Eaux, Forêt et Chasse (DGEFC). Une cérémonie fort simple mais solennelle au cours de laquelle il a exprimé sa reconnaissance et son satisfecit à l'égard de Monsieur Rémi HEFOUME, Directeur Général sortant des Eaux, Forêt et Chasse. Une reconnaissance officielle pour l'engagement et la bravoure dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions.

« La retraite n'est pas un arrêt d'activité, c'est juste un changement d'activité. Sur le terrain de la foresterie, de la biodiversité et de l'environnement en général, il y a beaucoup de choses à faire et vous êtes une personne ressource. Continuez de vous mettre à la disposition de votre pays », a déclaré José TONATO.



ASSASSINAT DU CHEF DE VILLAGE D'ITA KPAKO DANS LA COMMUNE D'IFANGNI

# Le Président VLAVONOU exprime sa compassion à la famille éplorée



Le Président Louis Gbèhounou VLAVONOU accompagné de Franck Okpèitcha Maire de la commune d'Ifangni, TOLEKE Sètonджи Chef d'arrondissement de Kô-koumolou et bien d'autres personnalités se sont rendus dans la matinée de ce lundi 14 octobre 2024 au domicile de Agnoun Sessinou Bernard, chef de village d'Ita Kpako assassiné froidement dans la nuit du dimanche 13 octobre 2024 par des individus non encore identifiés.

La délégation du Président Louis Gbèhounou Vlavonou a été accueillie par la famille du défunt et une foule de voisins visiblement attristés. Les premiers propos du président VLAVONOU sont des mots d'apaisement à l'endroit des épouses du défunt, de la famille; des prières et surtout des conseils. À sa suite, M. Tchêvoedé Semassa Paul, frère du défunt Agnoun Sessinou Bernard a pris la parole au nom de la famille pour dire toute sa gratitude à la délégation... Nous avons reçu vos mots de condoléances et nous sommes contents de votre déplacement malgré votre agenda que nous connaissons très chargé. Monsieur le président, vous êtes comme un père pour notre défunt frère et vous avez eu la démarche d'un père. Aussitôt vous avez appris la nouvelle que vous vous êtes déplacé pour venir nous dire les condoléances. Au nom de toute la famille, je dis merci à vous et votre délégation...» a-t-il dit en

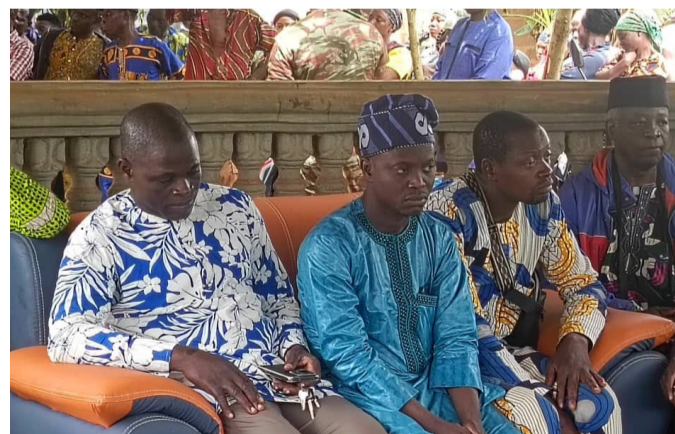
substance.

Après avoir présenté ses condoléances à la famille du défunt, le Président VLAVONOU a profité pour lancer un appel à la vigilance en cette période de fin d'année: «... Nous avons été saisis hier nuit par rapport à cette triste nouvelle. Et si nous nous sommes déplacés ce matin, ce n'est pas seulement pour présenter les condoléances mais c'est parce-que nous avons l'obligation de rassurer les populations. Donc au delà des condoléances, nous sommes venus pour rassurer la population d'Ita kpako, non seulement celle d'Ita Kpako, mais d'Ifangni, du plateau et de tout le Bénin. Parce-qu'à l'approche des fêtes de fin d'année, les malfrats profitent pour opérer. Et notre responsabilité est de rassurer les populations en commençant par les encouragements aux éléments de la Police républicaine qui font un travail formidable. Parce-que nous avons appris lorsque le coup a eu lieu, comment la police territorialement compétente a fait tous les efforts pour retrouver les intéressés. Mais étant à la limite de la frontière entre le Bénin et le Nigeria, ils n'ont pas pu mettre la main sur eux. Nous lançons donc un message fort aux Chefs quartier, Chefs Village, Chefs d'arrondissement et les Maires de prendre soins d'eux mêmes et de

renseigner. Ils ont l'obligation de renseigner les forces de l'ordre. Lorsqu'il y a un étranger qui arrive dans un milieu et qu'on ne connaît pas, il faut informer la police...» a martelé le président Louis Gbèhounou VLAVONOU.

### Les circonstances du drame

Agnoun Esaie, frère aîné du Chef de village de décès nous raconte les circonstances de ce crime odieux orchestré contre son jeune frère: «...C'est hier nuit que les cris nous ont alertés par rapport à cette triste nouvelle. Selon les premières informations qui nous sont parvenues, il a été victime d'un braquage. Ses braqueurs ont tiré à bout portant sur lui emportant par la suite sa moto et ses téléphones portables. Rappelons que dans la journée, il était avec ses amis sur deux manifestations. Ceux qui étaient avec lui ont témoigné de ce qu'il recevait assez d'appels téléphoniques ce qui l'a même empêché de manger. Une fois de retour à la maison, il a dit à ses épouses aux environs de 21h qu'il a reçu un appel et qu'il doit se rendre à Banigbé pour un rendez-vous. C'est en se rendant à Banigbé que le malheur l'a frappé. Mon défunt frère âgé de 50 ans est Chef de village depuis environ 10 ans...»

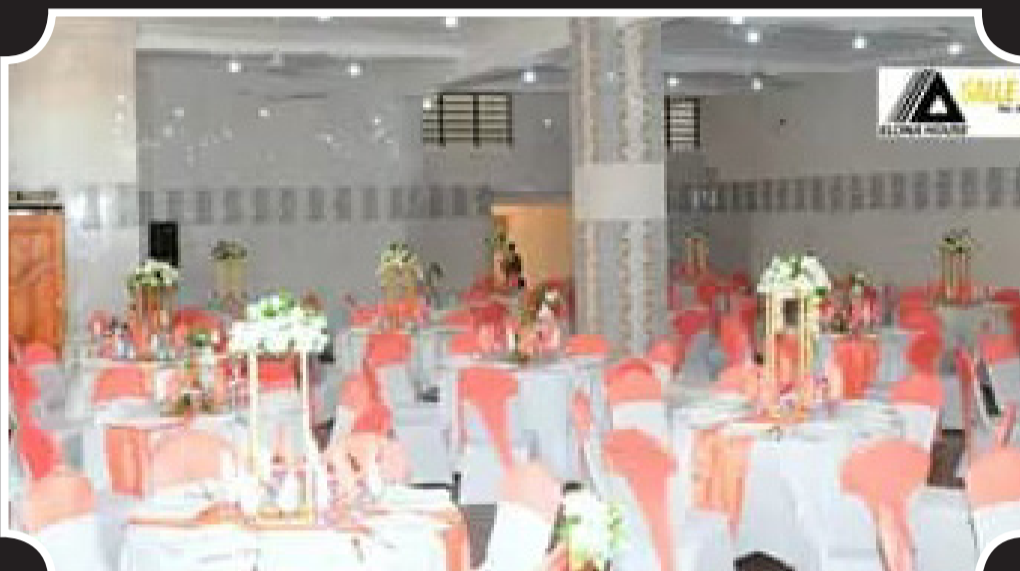




SALLES DES FÊTES  
**ELONA HOUSE**

98 90 46 40

**Une destination unique au Bénin, dans la ville de Porto-Novo pour vos sorties d'entreprises ou événements privés**



**Vous souhaitez organiser un séjour dans un lieu original, inspirant et complètement ?  
Accueillez vos invités dans un écrin de nature. Mariage, anniversaire, communion,  
baptême, réunion, séminaire, colloque, séjour en famille et réception de tout genre ?**

**ELONA HOUSE DISPOSE D'ESPACES PROFESSIONNELS INEDITS**



**Porto-Novo, Djassin Houinvé  
- Dowa - Tokpota**



**+229 95 53 43 95 / 55 50 07 07**



**+229 98 90 46 40 / 55 49 99 99**

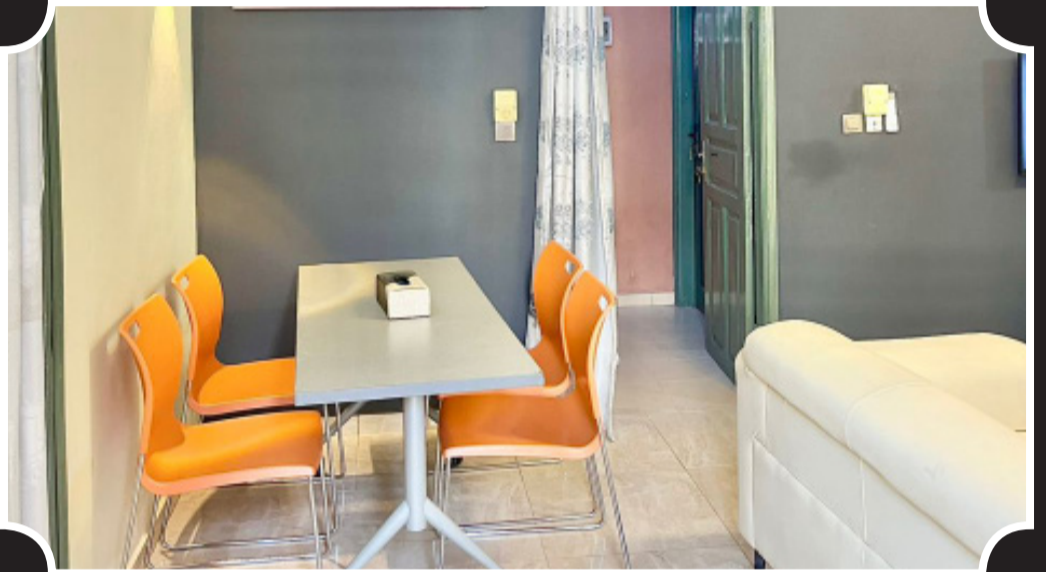
**GUEST HOUSE  
FENOUE**

Appartements &amp; Chambres meublées

98 90 46 40



## Êtes-vous à la recherche d'un appartement ou chambre meublée ?



Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain.

**LES APPARTEMENTS SONT DISPONIBLES POUR DE COURTS  
OU LONGS SÉJOURS**



**Porto-Novo, Djassin Houinvié  
- Tokpota - Dowa**



**+229 95 53 43 95 / 55 50 07 07**



**+229 98 90 46 40 / 55 49 99 99**

## SITUATION DU PERSONNEL DE LA MAIRIE DE PORTO-NOVO

## Les travailleurs adressent une lettre incendiaire au Préfet



UNION NATIONALE DES SYNDICATS DES TRAVAILLEURS DU BENIN  
(UNSTB)  
SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES DU BENIN  
(SYNACOB)  
SECTION DEPARTEMENTALE DE L'OUEME-PLATEAU  
SOUS – SECTION MAIRIE DE PORTO-NOVO



Porto-Novo, le 14 octobre 2024

## LETTRE OUVERTE

A

Madame le Préfet du Département de l'Ouémé  
Porto-Novo

N°007/SYNACOB/SG/SA

**Objet :** Blocage du fonctionnement de l'administration communale.

**Références :**

- BE N° 10H/167/MPN/SE/DAAF/SAC du 23/07/2024 reçu 23/07/2024;
- BE N° 10H/224/MPN/SE/DAAF/SAC du 13/09/2024 reçu le 18/09/2024 ;
- Lettre N° 006/SYNACOB/SG/SA du 29 Juillet 2024.

Madame le Préfet,

Dans le cadre du fonctionnement régulier de l'administration communale de Porto-Novo, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

Le mardi 16 Juillet 2024, le conseil communal a validé le collectif budgétaire exercice 2024 de la Mairie de Porto-Novo. Ainsi, par bordereau N°10H/167/MPN/SE/DAAF/SAC du 23/07/2024, déchargé au Secrétariat administratif de la Préfecture à la même date, la Secrétaire Exécutive a transmis quinze (15) exemplaires du budget supplémentaire pour approbation. Après étude, la Préfecture a fait des observations sur dix (10) points. Ces observations ont fait objet de l'ordre du jour de la session extraordinaire du conseil communal en date du 09 septembre 2024. Les dix (10) points d'observations ont été validés puis intégrés au budget supplémentaire. C'est dans ce sens que par bordereau N°10H/224/MPN/SE/DAAF/SAC du 13/09/2024 déchargé au Secrétariat administratif de la Préfecture, le 18 septembre 2024, les quinze (15) exemplaires du collectif budgétaire corrigé ont été transmis. Malheureusement, le vendredi 11 octobre 2024, vous avez invité le Maire, la Secrétaire Exécutive et la Directrice des affaires administratives et financières dans votre cabinet pour une séance de travail. A l'issue de cette rencontre, vous avez encore notifié de façon surprenante deux nouvelles observations.

Elles concernent:

- La production d'une délibération, à titre de régularisation, sur l'opération de virement article par article d'un compte spécialisé ;
- La production d'une délibération spéciale sur le montant de rappel sur salaire calculé et demandé par le sieur Bienvenu M. ADANKON, Agent contractuel de droit public de l'État, précédemment en situation de détachement à la Mairie de Porto-Novo.

En ce qui concerne votre première observation relative au compte spécialisé, je voudrais porter à votre attention qu'un compte spécialisé est un compte sur lequel il existe une délibération avant la validation puis l'approbation du budget. Or, le compte 6276 (fêtes, cérémonies, activités artistiques, culturelles et sportives) validé puis approuvé dans le budget primitif exercice 2024, n'a jamais reçu une délibération spéciale avant la validation. Il n'est donc pas un compte spécialisé. Ensuite, même si ce compte était spécialisé, il perd ce caractère avec l'adoption puis la validation du collectif budgétaire exercice 2024 ; car après le primitif exercice 2024, aucune délibération n'existe en 2024 pour ce même compte 6276. Par contre, il existe un sous-compte 62764 qui regroupe, entre autres, l'organisation du Festival international de la ville de Porto-Novo (70.000.000 F). Cette activité n'existe plus. Elle a été remplacée par l'organisation du Festival des masques à Porto-Novo.

Concernant le dossier ADANKON, j'observe qu'après la validation par le conseil communal du collectif budgétaire qui a intégré le montant réclamé par l'intéressé, en application des dix (10) points d'observations précédentes, vous recommandez à nouveau l'adoption d'une délibération sur ledit cas aux fins de rendre le compte spécialisé. Cette démarche frise une manœuvre dilatoire vers le refus d'approbation du collectif budgétaire exercice 2024.

Par ailleurs, s'agissant du dossier du sursalaire des agents de la Mairie de Porto-Novo, après le dépôt de la délibération afférente, le lundi 13 mai 2024 en votre cabinet, c'est courant août 2024, après la réaction des deux syndicats de la Mairie que vous avez enfin approuvé cette délibération. Cette situation confirme la thèse selon laquelle votre autorité ne cesse de bloquer le fonctionnement de l'administration communale de Porto-Novo. C'est à croire que vous vous opposez aux décisions prises par le Gouvernement alors qu'il s'agit simplement de la mise en œuvre d'un décret.

A ce propos, qu'il me plaise de vous faire remarquer que dans le cadre de la tutelle en général et de l'examen de légalité en particulier, l'exercice de votre autorité s'apparente à un abus de pouvoir en ce sens que vos exigences sont excessives et ne trouvent pas de fondements dans les lois et règlements qui encadrent votre fonction et les rapports hiérarchiques avec les autorités communales.

Le traitement de faveur que vous faites du dossier ADANKON est la pierre angulaire de votre attitude hostile envers la Mairie de Porto-Novo. Il s'agit d'un mépris à l'égard de tous les acteurs de la gouvernance locale qui sont victimes de cet acharnement contre leurs intérêts légitimes. La situation critique que vit l'intéressé ne peut pas justifier la machination orchestrée pour entacher les performances de l'administration communale.

La situation de blocage du fonctionnement de l'administration communale crée un climat délétère dans la ville en raison :

- du retard de paiement des moins perçus sur salaire des travailleurs ;
- du retard de paiement des prestataires ;
- de l'impossibilité à assurer convenablement les engagements pris par l'administration communale dans le cadre des dépenses publiques ;
- de l'impact négatif engendré sur la réalisation optimale des objectifs du Plan de développement communal 2021-2026.

Au regard de tout ce qui précède le SYNACOB vous rend responsable des déconvenues que cette situation de blocage pourrait engendrer.

Veuillez agréer, Madame le Préfet, l'expression de mes sincères considérations.

  
Abdoul Anziz EL-HADJ AMOUSSA  
Secrétaire Général

## AMBASSADEUR NIGÉRIEN À COTONOU

## Des avancées après des mois de tensions diplomatiques



Les autorités nigériennes s'apprentent à nommer un ambassadeur à Cotonou. Après une période de turbulences, Niamey souhaite désigner un représentant pour normaliser ses relations avec le Bénin.

En effet, le Niger a récemment soumis une demande d'agrément au ministre des Affaires étrangères béninois, une procédure diplomatique standard préalable à la nomination d'un ambassadeur. Selon les informations, Niamey envisagerait de nommer un magistrat de formation comme ambassadeur au Bénin. Les autorités béninoises attendent maintenant l'approbation de cette nomination.

Le Bénin et le Niger ont connu des tensions après le coup d'État de juillet 2023, qui a renversé l'ancien président nigérien Mohamed Bazoum. Suite à la levée des sanctions imposées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Bénin a assoupli sa position en rouvrant sa frontière avec le Niger. Cependant, les autorités nigériennes, encore prudentes, maintiennent leur frontière fermée.

Le rapprochement progressif entre les deux pays est également le fruit d'une médiation menée par les anciens présidents béninois Boni Yayi et Nicéphore Soglo, suivie de rencontres entre les ministres des Affaires étrangères des deux pays, à Pékin et à New York. Ces discussions portent sur la réconciliation et la relance de la coopération bilatérale.



NON-VIOLENCE ET TOLÉRANCE AU BÉNIN

# Karimou lance la campagne pour la paix à Sakété

Dans un contexte socio-politique national vicié par des soupçons de tentative de coup d'Etat, il est plus qu'opportun de semer les graines de la paix dans le cœur des Béninois. La campagne nationale et internationale sur la paix, la non-violence et la tolérance vient donc à point nommé.

Organisée par la Confédération Africaine des Clubs pour l'Unesco (CNBU), cette initiative est prévue pour durer deux mois et sera itinérante dans seize villes des douze départements du Bénin.

La cérémonie officielle de lancement de ladite campagne s'est tenue le samedi 12 Octobre dernier au centre Irédé de Sakété. Elle a été précédée par une impressionnante caravane à travers les rues de la cité de l'espoir.

Au cours de la cérémonie de lancement proprement dite, plusieurs personnalités se sont succédé au pupitre. Au nombre de celles-ci, Dr Éric Adja qui, à travers une riche communication, a expliqué les facteurs favorisant la culture de la paix.

A son tour, Dr Okpéïcha a exhorté à la culture de la paix à travers les actes. La secrétaire générale de la CNBU va ensuite confirmer l'engagement de l'Unesco pour la paix entre les nations.

Même son de cloche du côté de Gabin Allognon. Pour le Président de la Fédération mondiale des clubs Unesco région Afrique, les velléités djihadistes aux frontières justifient l'urgence de la culture de la paix.

Le clou de la cérémonie aura été l'allocution du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire. Salimane Karimou, en sa qualité de Président de la CNBU, va rappeler que l'éducation reste un levier essentiel pour formater l'esprit des enfants et des communautés pour la culture de la paix. Il va ensuite réitérer le ferme engagement du gouvernement béninois pour la paix. A l'en croire l'exécutif en fait "la pierre angulaire du bien-être individuel et collectif". A ce titre il rassure de la détermination de l'équipe de Patrice Talon à veiller à "la mise en œuvre de mécanismes innovants favorables à la promotion de la paix, de la non-violence et de la tolérance".



## MARCHÉ LOCAL



20  
AU  
28  
OCT  
2024

# Ouémé Plateau



Esplanade de l'Assemblée Nationale et Stade Charles de Gaulle de Porto-Novo.

RETROUVEZ - NOUS SUR  
[consommonslocal.bj](http://consommonslocal.bj)



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE  
RÉPUBLIQUE DU BENIN

CAN MAROC 2025

## Les Guépards jouent leur qualification aujourd'hui

Partis d'Abidjan hier après leur dernière séance d'entraînement dans la capitale ivoirienne, les Guépards ont déjà rallié le Rwanda après quelques heures de vol. Ils y joueront demain un match qui les opposera aux Guêpes locales. Une rencontre qui sans être capitale, est tout de même importante.

Les protégés de l'entraîneur Franco-Allemand Gernot Rohr peuvent en effet composer leur billet pour Maroc 2025 à l'issue du match. La seule condition pour y arriver, est de décrocher une victoire aussi minime soit elle. Il s'agit de faire comme le vendredi 11 octobre dernier où ils ont su dominer les Rwandais 3- 0 dans un match délocalisé à Abidjan en raison de la suspension des installations du stade Général Mathieu Kérékou de Kouhounou.

Pour autant la donne ne sera pas aussi simple puisque bien que relégués à 4 points, les rwandais n'ont pas encore abdicqué et chercheront à faire leur retard avant les deux dernières journées.

Pour éviter tout calcul d'apothicaire ou depicier et ne pas revivre les déconvenues récentes pour les qualifications des deux dernières éditions de la CAN où le Bénin était passé à la trappe pendant que la qualification lui tendait les bras.

Il s'agit de porter le bleu de chauffe pour se surpasser et valider cette fois sa qualification pour faire rêver une fois encore les Béninois comme ce fut le cas en 2019 où les Écureuils d'alors avaient atteint les quarts de finale tombant les armes à la main contre le Sénégal après s'être débarrassés des Lions de l'Atlas marocains en huitièmes de finale.



AFFAIRE COUP D'ETAT MANQUÉ AU BÉNIN

## La réaction du doyen des sages de Porto-Novo

Lors d'une déclaration à la presse, Karim da SILVA, doyen des sages de Porto-Novo, a réagi à la tentative de coup d'État contre le président Patrice TALON. Il a souligné que l'intention est aussi significative que l'acte lui-même, affirmant que, compte tenu des nombreuses réalisations de l'État, le président ne mérite pas d'être confronté à une telle situation.

VOICI L'INTÉGRALITÉ DE SA DÉCLARATION

Coup d'Etat du 27 septembre 2024 au Bénin ? Une triste réalité !

Dans la nuit du 23 au 24 septembre 2024 a été mis en échec un coup d'Etat dont la finalité était d'en finir avec un régime. C'est surtout ça qu'il faut retenir. Primo, qu'il n'y ait eu que des actes préparatoires, sans commencement d'exécution ne signifie pas qu'il n'y a rien ou que nous sommes en face d'une fausse affaire. Cette action violente qu'est le coup d'Etat comporte toujours une phase préparatoire nécessaire à son exécution, et une phase exécutoire. A partir du moment où il y a eu commande de l'opération et versement d'argent conséquent et subséquent, la décision de l'exécution ne dépendait plus de ses commanditaires autrement elle eût été menée jusqu'à son terme. Car, en ce qui les concerne, ils avaient déjà fait ce qu'ils devaient faire. C'est dans la nature même de ce type d'action que chaque partie a un rôle à jouer. Les commanditaires, avaient joué leur partition. Cette phase préparatoire typique voire sui generis du coup d'Etat en est une caractéristique fondamentale. Il n'y a pas de coup d'Etat sans préparation. Ma collaboration avec le Colonel Maurice KOUANDETE pour un de ses deux putschs m'en a appris un bout. Et donc, dès qu'il y a préparation, il y a coup d'Etat en marche, mais il n'y a pas encore déroulement de la phase exécutoire du coup d'Etat, il y a accomplissement d'une série d'actes dont la réalisation du but final échappe à la volonté de ceux qui ont commandité l'opération. Or, ici, il y a déjà même un commencement d'exécution, certains ont déjà fait leur part du job en payant pour le déclenchement de l'action. Ceux-là ont fini leur part du travail, et donc s'il ne s'agissait que de l'action des commanditaires, le coup serait déjà exécuté. Rien ne prouve qu'ils ont voulu arrêter l'opération jusqu'à ce qu'elle ait été éventée. Ils n'ont pas décommandé. L'affaire est sérieuse. Elle amène à mobiliser un milliard et demi, dans notre pays le Bénin ! Et quoi de plus ? On ne peut donc rigoureusement dissocier les deux phases du coup d'Etat. De même que dans un ordinateur il y a le soft et le hard, de même, dans le coup d'Etat, il y a la préparation et l'exécution. Il y a bien eu tentative de coup d'Etat.

Secundo, lorsque tout le monde se retient, devant le nom des commanditaires présumés, une seule phrase devrait tous nous réveiller, les mots de César à sonneveu, Brutus, alors qu'il venait de le poignarder à mort : « toi aussi ? » Le coup d'Etat du 18 Brumaire de Napoléon Bonaparte réussit parce qu'en dépit de tout, sa réalisation dépendait de la connivence de trois personnalités de premier plan, les trois membres du directoire qui n'en comptait que cinq, Barras, Ducos et Sieyès. En offrant leur seule complaisance, ils prêtèrent mains fortes au coup d'Etat qui les renversait d'abord eux-mêmes. Plus près de nous, la "rectification" du 15 octobre 1987, au Burkina Faso, vient rappeler à tous et définitivement que la pensée de l'homme est invisible. C'est lorsqu'elle se traduit par un acte précis au point de renseigner clairement sur sa nature et ses ressorts qu'elle est lisible à tout quidam. Donc tout est possible !

Tertio, ce qu'il faut retenir c'est que la providence et la lucidité du Président de la République, son excellence M. Patrice Athanase Guillaume TALON, ont évité à notre pays un carnage horrible, le premier qui aurait ôté la vie à un chef d'Etat, ici, au Bénin. Est-ce donc là, tout ce que mérite de nous, Patrice TALON, un tel président, le seul, en soixante ans d'indépendance, qui ait autant accompli, à tout point de vue ? Bien sûr que non ! Tout homme a des qualités et des insuffisances, certains ont prononcé dans ce pays des phrases célèbres, je cite : « ... Frappez ! Tuez ! Blessez ! J'en prends la Responsabilité ! » ; « Il faudra liquider définitivement l'ancienne politique à travers les hommes, les structures et, l'idéologie qui laportent » ; « ... la biche ne peut pas se fâcher avec la rivière... », « ... Après Dieu au Bénin, c'est moi ! Je défie quiconque... ! » etc... Fin de citations...

A quel moment Patrice TALON s'est-il ainsi commis ?

L'homme a une vision pour le Bénin et il ne permet pas à des malfrats, sous le manteau d'hommes politiques, d'empêcher, à cause de leurs seuls intérêts, la marche accélérée qu'il s'est imposé pour son pays, notre pays, le Bénin. Qu'est-ce qui peut alors justifier la préparation d'un tel coup, lequel, dans le pire des cas, peut aboutir à sa liquidation physique ? Rien n'est si difficile, disait Danton à la Convention, que de définir un crime politique. Dans ce pays, il y en eût de toute sorte : Le 7 décembre 1969, Radio Cotonou annonçait la création par décret présidentiel d'un tribunal d'exception qui ne serait pas forcément composé de magistrats. Quiconque, sur simple interpellation, serait jugé, exécuté et ses biens saisis, le jour même. Ce fut la manière d'Emile Derlin ZINSOU, président à l'époque où il voulut éliminer physiquement Karim da SILVA pour s'accaparer de son terrain du PLM, Lotissement UKES.

La révolution connut son lot : le dos de BAPARAPE, Luc TOGBADIA etc...

A partir du renouveau démocratique aussi, plusieurs cas ont été documentés, le sous-préfet Pamphile HESSOU, (SOGLO) Pierre Urbain DANGNIVO (YAY !) etc... Etait-ce politique ? Ou, avait-on affaire à des fauteurs de troubles ? On imagine bien les réponses des uns et des autres... Mais, toujours est-il que l'acte, de vouloir tuer ou, de retirer la vie à autrui, est un crime puni par la loi de la République.

Le Président TALON travaille, durement. Pourquoi s'en prendre à lui ?

Laissons-le terminer, il a déjà dit et répété qu'il partirait à la fin de son mandat. Si nous ne pouvons pas lui dire de rester, laissons-le, au moins, terminer. Mais, nous sommes un certain nombre, à le prier de rester encore dix ans, pour poursuivre et achever son œuvre de reconstruction nationale, qui a amené le président SOGLO, hébété, à être admirablement surpris, à la vue de ses réalisations, à Golo-Djigbé. Je vous demande, à votre tour, d'aller visiter ce site extraordinaire, vous changerez sûrement d'avis...

Que Dieu Veille sur le Bénin et Protège notre Président !!!

Urbain Karim da Silva



## DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF POUR LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

## L'A.R.S face aux populations et acteurs du secteur de la santé de l'Atacora et du Borgou

L'Autorité de Régulation du secteur de la Santé (A.R.S) poursuit sa mission itinérante de promotion et d'appropriation du dispositif pour la sécurité des patients. Après les départements de l'Ouémé et du Plateau, les deux délégations constituées par l'Institution pour aller au contact des populations et acteurs du système sanitaire étaient l'une dans l'Atacora et l'autre dans le Borgou au cours de la semaine du 07 Octobre 2024. Deux nouveaux espaces géographiques investis pour un objectif qui reste immuable : mieux faire connaître l'A.R.S et garantir un déploiement optimal du dispositif pour la sécurité des patients.

Matéri, commune située au nord-ouest du Bénin et Tchaourou, trônant comme porte d'entrée du département du Borgou, ont été les premières localités de la partie septentrionale du pays à recevoir les délégations de l'A.R.S dans le cadre de la mission itinérante qui a démarré le lundi 30 septembre 2024. Dans ces deux communes, ainsi qu'à Tanguiéta, Kouandé, Natitingou, N'Dali, Bembèrèkè et Parakou, la mobilisation était impressionnante d'un lieu à l'autre, tant du côté des populations que dans le rang des acteurs du secteur de la santé. Cet intérêt pour l'ARS n'a pas été vain. Il a trouvé satisfaction à travers les deux communications servant de toile de fond aux discussions au cours des séances tenues.

La première est relative à l'historique et au décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l'ARS, une Institution dont la mission est de veiller à la réalisation du droit à la santé pour tous par l'amélioration continue de l'offre et de la qualité des soins.

La seconde communication porte sur un élément de la stratégie de réalisation de la mission de l'ARS : le dispositif pour la sécurité des patients, dont elle justifie le motif du déploiement, met en relief les avantages y liés pour les établissements de santé, les patients et les professionnels de santé, clarifie les notions de sécurité des patients, d'évaluation et de contrôle. On retiendra que la sécurité des patients est l'absence de tout préjudice évitable pour un patient au cours du processus de soins de santé et la réduction à un minimum acceptable du risque de survenue de préjudice évitable associé aux soins de santé. C'est aussi, la prévention et la réduction des risques de préjudice, des erreurs évitables et des préjudices que celles-ci causent aux patients. Pour apprécier le niveau de sécurité des patients dans un établissement de santé, il est recouru à l'évaluation et au contrôle.

Si pour l'évaluation qui est triennale, prévue et convenue, tous les critères sont pris en compte, il n'en est pas de même pour le contrôle qui, non soumis à aucune restriction dans le temps et fondamentalement inopiné, vise un nombre limité de critères.

Pour ce qui concerne l'évaluation, la toute première, promise pour être apprenante est prévue pour le mois de décembre 2024.

Pour y être candidat, il est requis qu'au préalable, l'établissement de santé ait réussi le déploiement du dispositif. Il s'agit en effet, d'un processus en dix étapes, qui commence par l'élaboration d'une note conceptuelle, finit par l'auto-évaluation, l'auto-contrôle et dont le respect strict et scrupuleux est une condition substantielle à l'éligibilité de l'établissement de santé à l'évaluation externe.

**Déploiement du dispositif pour la sécurité des patients : bientôt le bilan**

Les 12 et 13 décembre prochains, les Directeurs départementaux de la santé, les Médecins coordonnateurs de zone sanitaire, les responsables d'établissements de santé publics et privés seront invités à présenter à l'ARS, le niveau de déploiement du dispositif pour la sécurité des patients dans leurs aires sanitaires respectives. Cette annonce qui est faite au cours de la mission, par le Président de l'Institution, Dr Lucien Dossou-Gbété, s'inscrit dans la stratégie d'accompagnement qui est développée depuis le lendemain du 28 mars 2024, date de lancement du déploiement du dispositif pour la sécurité des patients au profit des établissements de santé. L'objectif de la rencontre de décembre est de faire le bilan du déploiement et de s'assurer que tous les établissements de santé se sont positionnés sur le starting-block pour l'évaluation de 2025.

**Défaillance systémique du procédé de stérilisation**

La stérilisation est la fonction ou la technique utilisée pour espérer détruire dans un milieu, toutes les variétés de micro-organismes, en vue d'atteindre un état stérile. La délégation de l'ARS a observé que toutes les structures de soins visitées dans le département de l'Atacora sont dotées d'un autoclave, équipement recommandé pour la stérilisation avec un personnel à la tâche. Cependant, le changement de technologie qui a consisté à remplacer le Poupinel par l'autoclave, n'a pas été suivi de la mutation des procédés. En prenant la mesure de cette situation, l'ARS prévoit, dans les prochains jours, en synergie avec le Ministère de la santé, une action d'envergure nationale de remise à niveau des professionnels, en vue de remédier à cette défaillance systémique.

**Déficit de personnel soignant : le recrutement, la solution ?**

Dans toutes les communes sillonnées, le déficit de personnel qualifié a été évoqué comme un obstacle à la performance du système de soins et les plaidoyers sont tous allés dans le sens d'une action de recrutement. Sans réfuter la proposition, le Président de l'ARS pose néanmoins la question de savoir si, dans le contexte actuel, le recrutement apparaît encore comme une solution rassurante. Car, rappelle-t-il à la mémoire collective, le dernier concours de recrutement dans le secteur n'a pas eu de candidatures à tous les postes mis en compétition. Selon le Dr Lucien Dossou-Gbété, cette situation, plutôt que de nous laisser indifférent, devrait servir de déclic pour entreprendre d'explorer des solutions innovantes tenant compte de l'imparable réalité présente de raréfaction des ressources humaines. Un changement de paradigme s'impose.

**Les bénéficiaires des prestations de santé parlent**

Les populations des huit communes visitées ont presque les mêmes préoccupations. La première et la plus récurrente est l'accueil, le mauvais accueil. Ces populations, on dirait excédées en parlent sans crainte en présence des acteurs du système, qui n'ont de réponse que le silence, signe d'acquiescement certainement ; mais aussi d'honnêteté intellectuelle et pourquoi pas, un début de repentir. Ces populations récriminent également contre les tarifs des prestations qu'elles trouvent élevées. Elles s'intéressent à la nature des relations entre l'ARS et les relais communautaires et plaident pour une facilité de contact avec l'ARS pour exprimer des plaintes si besoin... Mais les populations restent globalement sous informées des nombreux avantages accordés par l'Etat aux pauvres et pauvres extrêmes en ce qui concerne leur prise en charge sanitaire. Ces derniers, privilégiés de l'Etat à la conception du projet en deviennent des délaissés dans l'exécution. Une situation qui atténue l'impact positif des efforts du gouvernement en matière de protection de la santé des personnes et face à laquelle des mesures correctives urgentes et adaptées s'imposent.

**Le tandem DDS-DD/CCI-SPSM**

Des structures distinctes, des acteurs différents, mais une même vision. Il s'agit des Directions départementales de la santé de l'Atacora, du Borgou et des Délégations départementales de la Cellule de contrôle et d'inspection des structures de prestations de soins médicaux de l'Atacora-Donga, du Borgou-Alibori. Les premières sont des structures déconcentrées du Ministère de la santé, les secondes, relèvent de l'ARS. La main dans la main, leurs responsables respectifs, tous guidés par l'ambition de construire dans leur territoire de compétence, un système sanitaire performant, travaillent inlassablement et dans une complicité admirable à créer un écosystème favorable à l'amélioration de l'offre et de la qualité des soins ; un leadership et un engagement très appréciés du Président de l'ARS qui formule ardemment, le vœu de voir amplifier l'effet boule de neige.

**BENIN****Suppression de visa avec 06 nouveaux pays**

Les béninois détenteurs de tous types de passeport peuvent désormais voyager sans visa pour des courts séjours dans au moins 6 pays du monde. La nouvelle a été annoncée par le ministère des affaires étrangères, dans un communiqué en date du 10 octobre 2024.

Selon le communiqué signé de la Directrice de cabinet du ministère affaires étrangères, Nissiba Inès Kérékou, le Bénin a réussi ce Pari, lors de la 79e Assemblée générale des Nations-Unies, grâce notamment à la signature des accords de suppression mutuelle de visa avec plusieurs pays. Il s'agit entre autres de Belize, Commonwealth de la Dominique, Grenada, Maurice, Sao Tome-et-Principe et enfin les Seychelles.

Cette initiative s'inscrit, à en croire le communiqué, dans une vision d'ouverture du Bénin au reste du monde. À cet effet, le pays s'engage à renforcer sa politique d'ouverture et de facilitation de la mobilité des personnes, afin de conclure d'autres accords d'exemption de visa et mieux révéler le Bénin au monde.



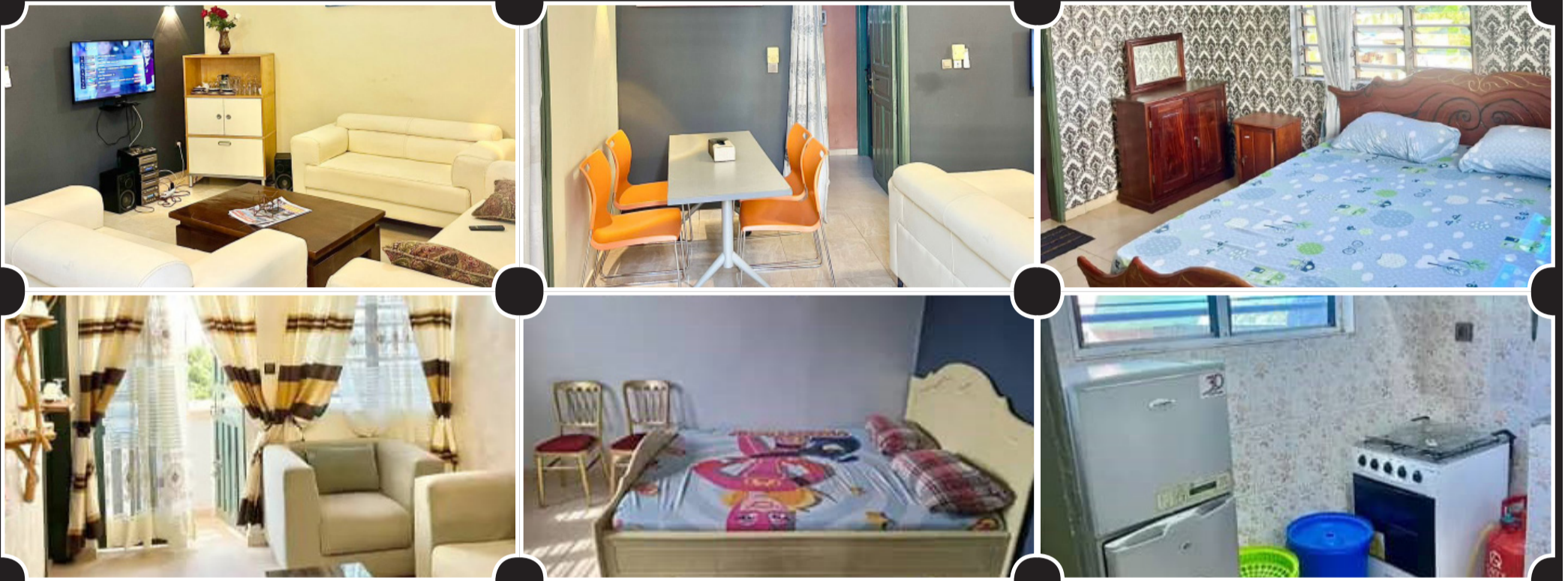


**GUEST HOUSE  
FENOÙ**  
Appartements & Chambres meublées  
☎ 98 90 46 40

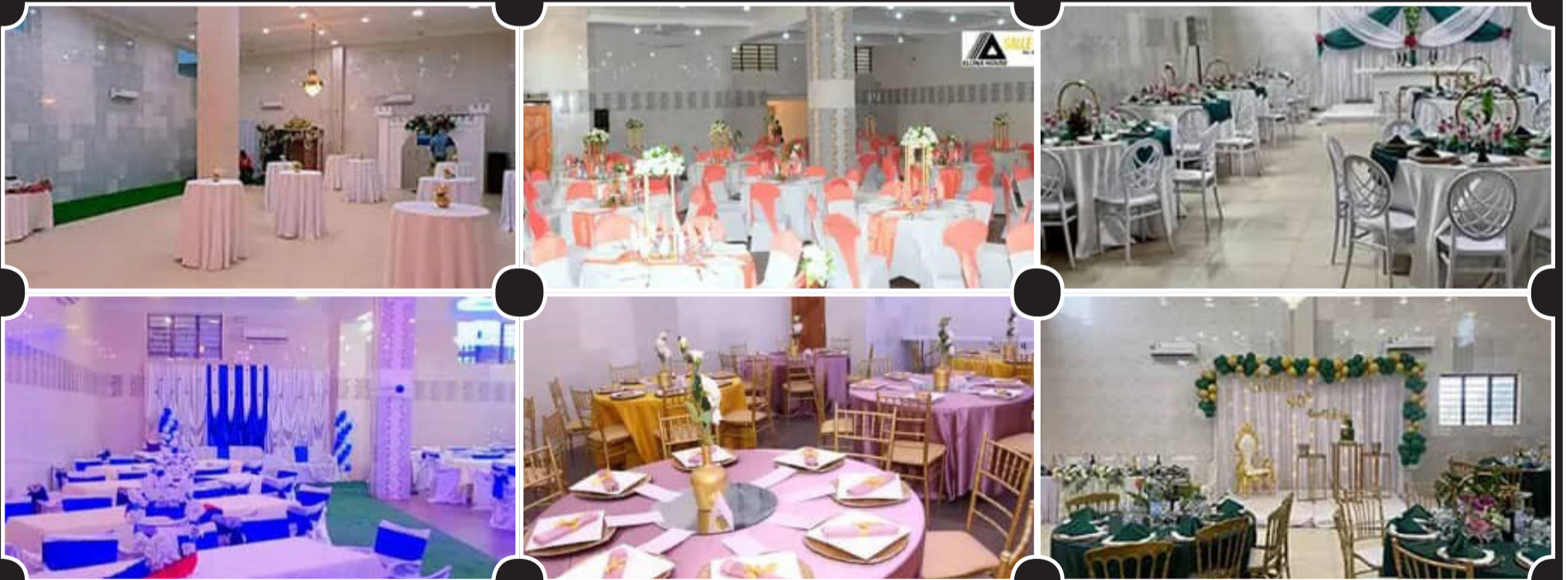


**SALLES DES FÊTES  
ELONA HOUSE**  
☎ 98 90 46 40

## Appartements et résidences meublés " FENOÙ GUEST HOUSE " à Porto-Novo



## Salle de fête et de conférence " ELONA HOUSE " à Porto-Novo



**Porto-Novo - Djassin Houinvé  
- Dowa - Tokpota**



**+229 95 53 43 95 / 55 50 07 07**



**+229 98 90 46 40 / 55 49 99 99**